

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

MUSÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE NIORT POUR LA RESTAURATION DE LA PEINTURE ALIÉNOR D'AQUITAINE ACCORDANT LES FRANCHISES COMMUNALES PAR CHARLES DOMINIQUE FOUQUERAY, 1901, DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Fabrice BARREAU à Frédéric NOURRIGEON, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noémie FERREIRA à Méлина TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

MUSÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE NIORT POUR LA RESTAURATION DE LA PEINTURE ALIÉNOR D'AQUITAINE ACCORDANT LES FRANCHISES COMMUNALES PAR CHARLES DOMINIQUE FOUQUERAY, 1901, DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, a étudié le dossier de restauration de l'œuvre picturale *Aliénor d'Aquitaine accordant les franchises communales aux habitants de Niort en 1203* par Charles Dominique Fouqueray, et a apporté un avis favorable, en date du 21 juin 2022, à l'éligibilité de ce dossier par le dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine pour le financement de la restauration à hauteur de 35% du montant HT du devis.

La Ville de Niort souhaite restaurer la salle du Conseil Municipal avec pour objectifs un embellissement, la mise aux normes des équipements techniques, de sécurité, de maintenance et d'accessibilité.

L'enjeu des travaux consiste à assurer la qualité des rénovations dans le respect de l'identité du site, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine historique. Le projet vise ainsi à restaurer les ouvrages existants en privilégiant leur maintien et leur traitement en conservation.

La restauration de l'huile sur support toile marouflée sur un enduit plâtre de Charles-Dominique Fouqueray est prévue dans le cadre de ces travaux de restauration à l'Hôtel de ville.

Cette toile monumentale de 5,79 m x 3,88 m représente Aliénor d'Aquitaine accordant les franchises communales aux habitants de Niort.

La toile est encadrée par des panneaux en bois résineux. Des pilastres la flanquent latéralement.

Peintre d'histoire, illustrateur, affichiste, décorateur français et peintre officiel du Ministère de la Marine à partir de 1908 et du Musée de l'Armée, Charles-Dominique Fouqueray (1869-1956) s'adonne, tout au long de sa carrière, aux décors de grands formats ; il est missionné en 1898 par le Conseil Municipal de Niort pour exécuter, pour la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, ce panneau décoratif de grandes dimensions.

La peinture est composée d'un seul lé de toile. La préparation est caractéristique des préparations industrielles du XIX^e et XX^e siècle. La matière peinte est appliquée en pleine pâte, broyée dans les fonds et avec des empâtements dans le traitement des personnages et des drapés.

Un dégât des eaux venant du débordement du chéneau dans l'angle Nord/Est de la toiture a provoqué de nombreuses coulures verticales dans le tiers gauche de la composition. Ces coulures parcourent la totalité de la hauteur de la composition altérant les boiseries environnantes. Les coulures d'eau n'ont pas dégradé le support toile ni l'adhésif de marouflage. L'altération reste superficielle et n'a atteint que la couche picturale.

Le programme de travaux des ouvrages de restauration de peinture sur toile comprend principalement :

- le traitement en conservation de la couche picturale de la peinture sur toile marouflée ;
- le nettoyage avec dépoussiérage des dépôts superficiels ;
- le reportage photographique avant intervention et l'état sanitaire complet de la toile ;
- la réintégration picturale par retouches et repiquages ;
- la réalisation de patines d'harmonisation ponctuelles et d'un glacis d'harmonisation général à l'aquarelle ;
- les traitements de finition et de protection.

Cette œuvre est sous la protection des Monuments Historiques, inscrite depuis 2015 (au titre des immeubles).

Les travaux s'échelonneront de fin novembre à février 2023.

La toile bénéficie pour sa restauration d'un financement à hauteur de 30% par l'État – Monuments Historiques soit 3 983 €. La commune de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) interviennent à hauteur de financement égal conformément à l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales soit 4 646,50 € HT chacune, rapporté aux devis de restauration de 13 276 € HT au total soit 15 931, 20 € TTC.

La commune a validé le plan de financement de la restauration de l'œuvre par décision n°2022-500.

Pour mémoire, il est rappelé que la CAN ne verse sa subvention qu'à hauteur de la part autofinancée par le Maître d'ouvrage, ici la commune de Niort, soit 35% du montant HT.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 646,50 € à la commune de Niort pour la restauration de l'œuvre picturale *Aliénor d'Aquitaine accordant les franchises communales aux habitants de Niort en 1203* par Charles Dominique Fouqueray,
- Valide le plan de financement prévisionnel joint en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents nécessaires.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué